

Madame Marie-Sophie LESNE
Maire du Quesnoy
Hôtel de Ville
59530 LE QUESNOY

Le Quesnoy, le 29 avril 2020

Objet : Crise sanitaire – Mise en place d'un Comité de suivi local du déconfinement

Madame la Maire,

Le Premier Ministre a présenté ce 28 avril le plan de déconfinement et les contraintes nouvelles qui vont s'imposer à tous pour une reprise progressive de l'activité.

Les communes sont depuis le début de cette crise sanitaire des acteurs essentiels pour assurer la sécurité sanitaire, la solidarité et le soutien aux citoyens notamment les plus fragiles. Des mesures ont ainsi été prises au Quesnoy à votre initiative.

La phase nouvelle qui s'annonce à compter du 11 mai nécessitera également la déclinaison localement des dispositions annoncées avec des mesures adaptées d'accompagnement à la situation quercitaine. Elles devront donc être prises et comprises de manière la plus large et portées par les élus avec le concours des services pour leur mise en œuvre.

Si la plupart des collectivités associent naturellement l'ensemble des élus ou des représentants des groupes politiques municipaux à la gestion de la crise, en s'appuyant notamment sur l'ordonnance du 1^{er} avril pour l'organisation des instances municipales, il nous faut toutefois constater au Quesnoy un défaut d'information et un manque de consultation des élus que nous sommes quant aux décisions prises, tant pour la commune que pour le CCAS. Cet état vous singularise en ces moments particuliers qui réclameraient au contraire la volonté d'associer en amont l'ensemble du Conseil.

Dans ce contexte et par souci d'améliorer la gouvernance, nous réclamons la mise en œuvre de l'application du cadre légal de l'ordonnance du 1^{er} avril qui prévoit en effet de coupler le renforcement des pouvoirs de l'exécutif à un renforcement de l'information des assemblées. L'ordonnance précise également que les élus locaux en place ainsi que les futurs conseillers municipaux seront destinataires de l'ensemble des décisions prises par l'exécutif local.

Nous proposons, à défaut de tenue d'un Conseil, la constitution d'un comité de suivi et d'information local associant notamment les élus d'opposition pour mieux partager la lutte contre le Covid-19 et préparer le plan local de déconfinement.

Une première réunion, par moyens dématérialisés, pourrait permettre d'aborder les points suivants :

- Information et point de situation sur la gestion de la crise par la municipalité
- Information et point de situation sur le personnel communal
- Rappel des mesures d'urgence prises depuis le 17 mars
- Actions menées par le CCAS
- Préparation au déconfinement et les mesures envisagées.

La création de ce comité de suivi pourrait s'appuyer sur l'élargissement de la Commission Sécurité et Usagers adoptée en Conseil municipal le 23 mai 2019.

Certain de l'intérêt que vous porterez à notre démarche, qui n'est pas exceptionnelle, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Maire, à nos salutations les meilleures.

Elisabeth Gruson, Marie Jo Burlion, Jérôme Colpin